



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**La Poste : Motion
pour le maintien
du service public**

MOTION

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 février 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, A.VALOT, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : MA.THEBAUD (pouvoir à MJ ROQUES), M.EVENE (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), G.ELGART (pouvoir à P.ACEDO), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN).

Secrétaire de séance : Claire ORDONNES

Monsieur le Maire souligne le fort mécontentement des élus et des habitants qui l'ont interpellé à de nombreuses reprises car, depuis plusieurs mois, la distribution du courrier et l'accueil du public au bureau de Poste de la Commune de Boucau, sont fortement perturbés.

Certains secteurs n'ont pas été desservis pendant plus de 10 jours consécutifs voire plus. Pas de courrier, pas de presse pour les abonnés, pas de lettres recommandées sur les tournées non couvertes.

De plus, l'attente au guichet est de plus en plus importante puisqu'un seul agent est présent, notamment les samedis, obligeant ainsi les usagers à s'orienter sur d'autres bureaux de Poste.

Il est anormal que les administrés subissent les conséquences de la politique de réorganisation des services, mise en place par la Poste.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé un courrier le 6 octobre 2016 et un mail le 15 décembre 2016 à la direction de la Poste pour exprimer ses préoccupations mais ces démarches sont restées sans réponse.

Après les Villes d'Anglet et de Bayonne, Boucau semble être en ligne de mire. Il propose donc au Conseil Municipal de réagir contre les manquements constatés sur la Commune de Boucau.

Le Conseil Municipal,

. demande le maintien du bureau de poste de plein exercice au titre du respect du service public et de l'accompagnement des populations,

. réclame des moyens et toutes dispositions nécessaires pour assurer un bon fonctionnement du service de distribution du courrier.

. réclame, de la part d'une entreprise tenue à des obligations de service public, que la rentabilité des bureaux de poste ne soient pas seulement appréciée à partir de critères financiers mais aussi sociaux en intégrant les nécessités d'un aménagement harmonieux du territoire.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 6 mars 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/03/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/03/2017